

Chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou
AKINDES Ministre de l'Environnement de
l'Habitat et de l'Urbanisme de l'Intérim de
Mr Abdoulaye BIO TCHANE Ministre des
Finances

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- VU : La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998, portant composition du Gouvernement ;
- VU : Le Décret n° 99-305 du 14 juin 1999, chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique de la Promotion et de l'Emploi de l'intérim de Monsieur le Président de République, pour compter du 15 juin 1999.

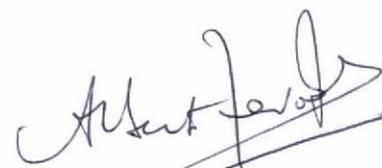
DECRETE

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 16 juin 1999, Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Juin 1999

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique de la Promotion et de l'Emploi



Albert TEVOEDJRE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 - SGG 4 Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.